



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Thierry MARECHAL
Date de convocation : 19 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 27
Nombre de procuration : 13

Extrait n°CC-03-2024-063

Objet : Approbation de l'ouverture, la révision et la modification des autorisations d'engagement et crédits de paiement (AECF) pour le budget principal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, Gilbert COUTURIER, Stéphane LORDELLOT, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Georgette RANGOLY, Robert DULYMOIS, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Josette MASSOLIN, Christian RAPHA, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

SUPPLÉANT : Philippe TRUCA (Suppléant de Madame Marie-Thérèse CASIMIRIUS).

ARRIVÉE EN COURS DE SEANCE : Annick COMIER.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Germain DUTON à Christian PALIN, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Claude Rémy HARNAIS, Joël Christine LINORD à Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL à Georgette RANGOLY, Belfort BIROTA à Robert DULYMOIS, Sarah ANGAMA à Violaine DIAZ, Nicolas TELLE à Paulette RAPON, Kristelle RISAL à Stéphane LORDELLOT.

EN COURS DE SEANCE : Gwladys COLER à Annick COMIER, Justin PAMPHILE à Olivier JEAN-DENIS, Patrick BONIFACE à Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Hugues MOMPHELE à Josette MASSOLIN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, George GÉLIE, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Sylvie PALCY, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Claude BELLUNE, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOICHE, Saint-Yves RANGOM, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2311-3 et suivant et l'article R2311-9 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-04-2021-066 du 14 avril 2021 portant approbation de l'ouverture d'autorisations d'engagement et des crédits de paiements y afférent pour le budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-11-2022-264 du 10 novembre 2022 portant approbation de l'ouverture d'autorisations d'engagement et des crédits de paiements y afférent pour le budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-12-2022-300 du 22 décembre 2022 portant approbation de l'ouverture d'autorisations d'engagement et des crédits de paiements y afférent pour le budget principal ;

Considérant que conformément aux dispositions des articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et leurs groupements peuvent tenir compte du caractère pluriannuel de certaines dépenses de fonctionnement en ne prévoyant au budget de chaque année que les crédits nécessaires aux dépenses à payer au cours de l'exercice ;

Considérant que la section de fonctionnement peut comprendre des autorisations d'engagement (AE) avec une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) qui correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes ;

Considérant qu'en application de l'article L1612-1, les dépenses de fonctionnement rattachées à une autorisation d'engagement peuvent être liquidées et mandatées par le président jusqu'au vote du budget dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation d'engagement ;

Considérant que le suivi des AE/CP se fera par chapitre budgétaire au sens de l'instruction M57 et est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire ;

Considérant que les autorisations d'engagement peuvent être votées à chaque étape du cycle budgétaire. La planification des actions de fonctionnement du budget principal a été actualisée ;

Considérant qu'il convient donc de procéder à :

- L'ouverture de 02 autorisations d'engagement :
 - 2024AEP01 : Subventions CAP Immo
 - 2024AEP02 : Subventions aux tiers
- La révision de 04 autorisations d'engagement
- La modification de la répartition des crédits de paiement pour l'ensemble des autorisations d'engagement, conformément au tableau en annexe ;

Considérant que les membres de la Commission finances réunis le 12 mars 2024 ont émis un avis favorable ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver conformément aux tableaux joints en annexe :

- L'ouverture de 02 autorisations d'engagement :
 - 2024AEP01 : Subventions CAP Immo,
 - 2024AEP02 : Subventions aux tiers ;
- La révision de 04 autorisations d'engagement des autorisations 2023AEP01 : Actions pour le Développement économique,
- La modification de la répartition des crédits de paiement pour l'ensemble des autorisations d'engagement.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 40

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 09 avril 2024

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT

972-200041788-20240411-22-DE

Réception par le Préfet : 11-04-2024

Publication le : 11-04-2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)		
Libellé de l'opération	Montant des actions	Numéro AE
MP de téléphonie mobile	250 000,00 €	2022AEP01
Assistance administrative, sociale et financière du PPA et PILHI	427 000,00 €	2022AEP06
Actions pour le Développement économique	1 200 000,00 €	2023AEP01
Actions pour l'Environnement et le Cadre de vie	355 000,00 €	2023AEP02
Actions du Grand cycle de l'eau	1 439 491,20 €	2023AEP03
Plan de communication	2 225 972,64 €	2023AEP04
Actions pour l'Habitat	130 884,00 €	2023AEP05
Actions d'Aménagement et d'Infrastructure	556 373,00 €	2023AEP06
Actions pour le Développement sociale, emploi et l'insertion	347 000,00 €	2023AEP07
Administration générale et finances	475 950,00 €	2023AEP08
Actions de mutualisation	126 000,00 €	2023AEP09
Achats d'EPI et vêtements de travail	300 000,00 €	2023AEP10
Subventions CAP Immo	600 000,00 €	2024AEP01
Subventions aux tiers	4 740 000,00 €	2024AEP02
TOTAL	7 833 670,84 €	

CREDITS DE PAIEMENT (CP)							
Numéro AE	Montant 2022	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026	Montant 2027	Montant total 2021-2026
2022AEP01	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	62 500,00 €	78 750,00 €	78 750,00 €	250 000,00 €
2022AEP06	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	125 000,00 €	102 000,00 €	427 000,00 €
2023AEP01	0,00 €	47 334,00 €	137 000,00 €	300 000,00 €	357 833,00 €	357 833,00 €	1 200 000,00 €
2023AEP02	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	88 750,00 €	113 125,00 €	113 125,00 €	355 000,00 €
2023AEP03	0,00 €	9 114,00 €	190 600,00 €	359 872,80 €	439 952,20 €	439 952,20 €	1 439 491,20 €
2023AEP04	0,00 €	25 976,98 €	80 000,00 €	556 493,16 €	781 751,25 €	781 751,25 €	2 225 972,64 €
2023AEP05	0,00 €	18 255,13 €	18 703,00 €	32 721,00 €	61 204,87 €	0,00 €	130 884,00 €
2023AEP06	0,00 €	0,00 €	78 000,00 €	139 093,25 €	169 639,88 €	169 639,88 €	556 373,00 €
2023AEP07	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	86 750,00 €	120 125,00 €	120 125,00 €	347 000,00 €
2023AEP08	0,00 €	0,00 €	0,00 €	118 987,50 €	178 481,25 €	178 481,25 €	475 950,00 €
2023AEP09	0,00 €	2 994,60 €	17 000,00 €	31 500,00 €	37 252,70 €	37 252,70 €	126 000,00 €
2023AEP10	0,00 €	0,00 €	65 000,00 €	75 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	300 000,00 €
2024AEP01			50 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	150 000,00 €	600 000,00 €
2024AEP02			145 000,00 €	1 200 000,00 €	1 800 000,00 €	1 595 000,00 €	4 740 000,00 €
TOTAL	0,00 €	103 674,71 €	871 303,00 €	2 051 667,71 €	2 543 115,15 €	2 458 910,28 €	5 569 760,57 €